



## EN PREMIÈRE LIGNE : GARDER LE TRANSPORT COLLECTIF SÉCURITAIRE

En 2025, l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) a produit *En première ligne : Garder le transport collectif sécuritaire*, le premier documentaire national consacré à la sécurité dans le transport collectif, présenté du point de vue des travailleurs de première ligne. Tourné sur place dans cinq grandes villes canadiennes (Vancouver, Calgary, Edmonton, Toronto et Montréal), le documentaire met en lumière les expériences vécues de celles et ceux qui travaillent chaque jour à assurer la sécurité du transport collectif : intervenants communautaires, constables spéciaux, agents de la paix et partenaires policiers.

Ce projet s'appuie sur les bases du rapport *Prioriser la sécurité dans le transport collectif*, un ensemble de 27 recommandations nationales élaborées en 2023 par le Groupe de travail de l'ACTU sur la sécurité dans le transport collectif. Le documentaire a été produit avec l'appui de TransLink, Calgary Transit, Edmonton Transit Service, la Toronto Transit Commission, la Société de transport de Montréal, ainsi que du SCFP Canada, des partenaires communautaires et des services policiers.

Le documentaire donne vie à ces recommandations. Il illustre comment les sociétés de transport répondent aux défis croissants en matière de sécurité et souligne le besoin urgent d'une action gouvernementale plus vaste et coordonnée.

### POURQUOI L'AVOIR FAIT

Nous devons affronter une réalité simple : si les gens ne se sentent pas en sécurité dans le transport collectif, ils ne l'utiliseront pas. À mesure que des enjeux sociaux tels que l'itinérance, les crises de santé mentale et la consommation de substances deviennent plus visibles dans les réseaux, les sociétés de transport font de leur mieux pour répondre. Mais elles ne peuvent pas y arriver seules.

L'ACTU et ses partenaires du secteur ont produit ce documentaire pour :

- Offrir un regard authentique et sans filtre sur ce qui se passe sur le terrain;
- Partager les approches novatrices utilisées par les sociétés de transport pour assurer la sécurité;
- Sensibiliser davantage le public aux enjeux systémiques qui alimentent ces défis;
- Plaider en faveur d'un appui gouvernemental urgent et soutenu.

Les recommandations nationales en matière de sécurité dans le transport collectif — présentées tout au long du documentaire — se concentrent sur quatre piliers:

#### 1. Sécurité des clients et du personnel

Soutenir des environnements sécuritaires grâce à des plans de sécurité mis à jour, de la formation, des ressources et des communications.

#### 2. Soutien en santé mentale

S'associer à des professionnels de la santé mentale pour développer des interventions empreintes de compassion et axées sur les soins pour les personnes en crise.

#### 3. Logement et itinérance

Reconnaître l'impact de la crise du logement et orienter les personnes sans abri qui se réfugient dans le transport collectif vers l'aide dont elles ont besoin.

#### 4. Consommation de substances dans les installations de transport collectif

Répondre à la présence croissante de la consommation de substances par des stratégies de réduction des méfaits et la coordination avec la santé publique.

## QUEL SOUTIEN DEMANDONS-NOUS AU GOUVERNEMENT?

Les sociétés de transport intensifient leurs efforts, mais on leur demande d'assumer des rôles traditionnellement remplis par les secteurs de la santé, du logement et des services sociaux. *En première ligne* est aussi un outil de plaidoyer, destiné à appuyer l'appel de l'ACTU pour ce qui suit auprès de tous les ordres de gouvernement :

- **Financement fédéral et provincial pour la sécurité dans le transport collectif**

Des programmes de financement (immobilisations et fonctionnement) qui soutiennent :

- o Des rénovations et améliorations d'infrastructures liées à la sécurité
- o La formation et le renforcement des capacités du personnel de première ligne et des intervenants
- o Le financement du personnel communautaire et d'application dans le milieu du transport collectif

- **Renforcement des protections juridiques dans le Code criminel**

L'ACTU demande un leadership fédéral pour s'attaquer à la violence et au harcèlement par une réforme législative en modifiant le paragraphe 269.01 du Code criminel afin de renforcer les peines pour voies de fait contre les travailleurs du transport collectif.

- o Les protections actuelles prévues par le Code criminel s'appliquent uniquement aux conducteurs d'autobus et d'autres véhicules de transport collectif.
- o En 2024, le projet de loi C-395 a été présenté afin d'étendre ces protections à tous les travailleurs du transport collectif — y compris les inspecteurs de titres de transport, le personnel d'entretien et le personnel des stations — et de renforcer les peines pour voies de fait. Le projet de loi est tombé avec l'élection.
- o L'ACTU exhorte le gouvernement du Canada à réintroduire une législation semblable.

Cette réforme enverrait un signal fort selon lequel la sécurité des travailleurs du transport collectif est une priorité nationale et offrirait une protection significative à ceux qui travaillent en première ligne dans les réseaux de transport collectif du Canada.

- **Déploiement provincial de travailleurs en santé mentale**

Un soutien provincial pour le déploiement de professionnels de la santé mentale formés afin d'aider à la désescalade et à l'intervention en situation de crise dans le transport collectif.

- **Investissements ciblés du gouvernement fédéral et des provinces dans des solutions pour s'attaquer aux causes profondes des enjeux sociaux ayant un impact sur le transport collectif.**

Cela inclut l'augmentation de l'accès aux refuges et aux logements avec services de soutien, l'expansion des services de soins en santé mentale et le renforcement des réponses de santé publique à la consommation de substances — afin que les réseaux de transport collectif ne soient plus laissés à eux-mêmes pour gérer ces enjeux complexes.

## LA SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT COLLECTIF N'EST PAS SEULEMENT UNE QUESTION DE SÛRETÉ – C'EST UNE QUESTION DE SOINS, DE COORDINATION ET DE COMPASSION.

Les sociétés de transport sont profondément engagées à rendre le transport collectif sécuritaire, accueillant et inclusif, mais ces efforts ne concernent plus seulement la sûreté. Ils concernent les besoins humains, la dignité et la responsabilité publique.

*En première ligne* : *Garder le transport collectif sécuritaire*, offre un regard national sans précédent sur la façon dont les travailleurs de première ligne naviguent dans cette complexité et sur ce qu'il faudra pour avancer.

Sans soutien coordonné des gouvernements fédéral et provinciaux, en particulier dans les domaines du logement, de la santé mentale et de la consommation de substances, les réseaux de transport collectif continueront d'être débordés. Nous avons besoin d'investissements soutenus et de partenariats pour créer un changement systémique à long terme.

Nous demeurons déterminés à faire notre part. Mais pour véritablement offrir des réseaux de transport collectif sécuritaires pour tous, nous avons besoin que nos partenaires gouvernementaux fournissent leur soutien.

### Contact média:

Jon MacMull

Directeur, Communications et Affaires Publiques

Association Canadienne Du Transport Urbain (ACTU)

Téléphone: (416) 684-9808 | Courriel: macmull@cutaactu.ca